

REVUES CRITIQUES

A PROPOS DE DEUX ÉTUDES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

I

L'INDUSTRIE COTONNIÈRE EN ALSACE

M. Robert Lévy vient d'écrire une *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace*¹ qui est un ouvrage important, important par l'intérêt du sujet, par l'étendue des recherches, par la méthode employée — et aussi par les résultats obtenus.

Point n'est besoin de souligner l'intérêt que présente, surtout dans l'état rudimentaire de nos connaissances actuelles, l'étude historique et économique d'une grande région industrielle; elle peut apporter de précieuses lumières à la fois à l'économie politique par l'étude des phénomènes économiques, de leurs répercussions mutuelles, et à l'histoire par l'étude du développement industriel, des influences qu'il exerce sur le milieu, et de celles qu'il subit. — Les recherches semblent avoir été poursuivies avec beaucoup de méthode et de soin; elles étaient d'ailleurs facilitées par la grande quantité des documents publiés par les industriels alsaciens, par l'excellent répertoire que forment le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse* et surtout la grosse *Histoire documentaire de l'industrie à Mulhouse*. M. Lévy a heureusement complété les renseignements qu'il y a recueillis par un dépouillement méthodique des archives départementales; les Archives nationales

1. Robert Lévy, *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace. Étude de sociologie descriptive*. Avec une préface de M. René Mauquier. Paris, Alcan, 1912, XXIII-313 p. in-8,

ont été moins soigneusement examinées ; mais il n'y a pas grand mal, car la plupart des documents qu'elles renferment sur la question se retrouvent, généralement plus détaillés, dans les archives départementales.

La méthode suivie par M. Lévy a de grandes prétentions scientifiques et il y attache une grande importance : « l'intérêt de son travail est autant dans ce qu'il a voulu que dans ce qu'il a réalisé » (p. xxiii). Elle lui a été fournie de toutes pièces par M. René Maunier qui l'expose dogmatiquement dans sa préface : « Tout ordre de phénomènes, écrit-il, est susceptible de trois sortes de connaissances : la connaissance *descriptive*, la connaissance *explicative*, la connaissance *normative* » (p. xi). Comme l'indique le sous-titre, M. Lévy se borne au premier ordre de connaissance — et c'est le premier reproche que nous lui ferons. La description ne se suffit guère à elle-même, elle n'a qu'un intérêt très limité ; d'après M. Maunier même elle n'est qu'une œuvre préliminaire, sa raison d'être est de rendre possible, en lui donnant une base solide, l'étude explicative : « la description n'y veut être qu'un instrument de la théorie » (p. xxii). Pourquoi donc laisser à d'autres le soin d'utiliser les résultats de cette enquête ? pourquoi se réduire à ce rôle modeste d'humble ouvrier ? pourquoi se condamner à écrire une œuvre forcément incomplète, froide et sans vie ? Bien plus, n'est-ce pas une véritable erreur d'abandonner l'étude explicative à celui qui n'aura des faits qu'une connaissance indirecte, qui n'aura pas été en contact avec les documents et avec la réalité, qui sera par conséquent bien plus exposé à se tromper que l'auteur de l'étude descriptive ?

Acceptons cependant le point de vue de M. Lévy et voyons comment il a réalisé son étude de « sociologie descriptive ». Une grande surprise nous attend dès le début. MM. Maunier et Lévy excluent « de la recherche, l'étude de l'influence de ces institutions économiques sur la condition des personnes et en particulier sur la condition des ouvriers ; et cela pour assurer à l'observation, en même temps qu'un caractère analytique, le maximum d'objectivité. Rien n'est plus facile que de déformer les faits quand on traite

de telles questions. Il était donc plus prudent de laisser ces problèmes hors l'étude » (p. xvii). La singulière « sociologie » que voilà ! Vous croyez peut-être naïvement que la sociologie doit poursuivre l'étude des faits sociaux, que l'homme est l'objet final de ces recherches ? Quelle erreur ! Les ouvriers, les patrons, les administrateurs, ce sont des êtres vivants, vous ne pourriez vous empêcher de vous intéresser à eux ; imprudence ! folie ! De bonnes abstractions bien sèches, artificielles, créées de toutes pièces pour la « science », à la bonne heure ! Étrange conception, bien étroite et bien timorée ; quelle abdication que de laisser de côté l'étude des conditions sociales, quelle erreur que de croire impossible de trouver des esprits assez solides pour les examiner avec impartialité, quel non-sens d'appliquer à une telle conception le mot de sociologie ! M. Maunier cite volontiers M. Simiand ; s'il a lu son ouvrage sur les salaires des ouvriers des mines, comment n'y a-t-il point trouvé la réfutation de ses idées ?

M. Maunier a donné à M. Lévy le plan d'études suivant :

I. Analyse interne de l'organisme de production.	a. <i>Objet de la production :</i>	{ Matières premières produites
	b. <i>Importance de la production :</i> mesurée	{ <i>directement</i> par la quantité produite. <i>indirectement</i> par l'importance des éléments de la production (agents physiques, capitaux, main-d'œuvre).
	c. <i>Organisation de la production</i>	{ a. Organisation géographique (localisation de l'industrie et de ses éléments). b. Proportion des facteurs de la production (importance relative du capital et du travail).
		{ c. Forme de l'industrie { Industrie à domicile. Fabrique concentrée. d. Spécialisation de la production.
II. Rapports de la production avec la demande.	a. <i>Étendue du marché.</i>	
	b. <i>Organisation du marché.</i>	
	c. <i>Adaptation de la production à la demande (crises).</i>	

Nous ne discuterons pas, du point de vue économique ou socio-

logique, la valeur de cette division ; nous nous bornerons à faire remarquer que l'on y retrouve l'esprit d'analyse excessive et d'abstraction systématique que nous avons déjà signalé. Si elle permet d'exposer d'une façon satisfaisante ce qui concerne le milieu géographique et le marché, elle empêche de saisir le lien des divers phénomènes, elle néglige ou démembre l'étude de quelques points d'importance capitale. D'abord, la technique : nulle part, dans l'ouvrage de M. Lévy, le rôle du machinisme n'est clairement indiqué ; il en est question, à diverses reprises, notamment dans les chapitres sur l'importance de la production et la proportion des facteurs de la production, mais il n'y est envisagé que comme indice de l'importance de production ou du développement du capitalisme, il n'est jamais étudié en lui-même, il est impossible d'en dégager l'évolution¹, le développement, les effets sur l'ensemble de l'industrie. De même la législation industrielle et le rôle du gouvernement : certaines parties, surtout ce qui concerne les corporations et les douanes, sont fort bien exposées, mais il n'y a rien sur le régime des autorisations, des concessions de rivières, etc., et surtout point de vue d'ensemble. Autre lacune : le développement du capitalisme n'est pas exposé directement, pas une seule fois on ne nous indique le chiffre des capitaux engagés dans une affaire, ni leur provenance, ni l'organisation financière des entreprises : commandites, sociétés par actions, etc.

Les défauts de cette méthode sont particulièrement gênants lorsqu'elle est appliquée à l'évolution d'une industrie, et l'étude de M. Lévy est surtout historique, portant sur plus d'un siècle et demi, et sacrifiant en grande partie l'époque actuelle ; nous n'avons pas une étude de l'industrie cotonnière, mais une série d'études juxtaposées sur les matières premières, la répartition géographique, la concentration, etc., séparées par des cloisons étanches. Si nous voulons nous faire une idée de l'état de l'industrie à un moment donné, il nous faudra aller chercher dans chacun des chapitres ce qui concerne l'époque choisie ; enfin, et voici le plus grave, il est impossible de se rendre compte de l'influence des divers phénomènes les uns sur les autres, des répercussions réciproques de leurs variations, en un mot de comprendre leurs causes et leurs effets... Mais cela rentrerait dans l'étude explicative !

1. M. L. ne dit rien par exemple des premières machines à filer : jenny, continue, mule-jenny, et de leurs rôles respectifs.



Abandonnons ces questions de méthode, et voyons ce que nous apporte de nouveau le livre de M. Lévy. C'est d'abord une excellente introduction sur les origines de la grande industrie, composée suivant les principes du simple bon sens, vivante et instructive; l'introduction de l'industrie des toiles peintes, importée de Suisse, les obstacles et les conditions favorables — géographiques, économiques et politiques — sont exposés avec une clarté et une précision remarquables. M. Lévy passe ensuite à l'étude de l'objet et de l'importance de la production; nous signalerons ici une lacune importante: s'attachant exclusivement à la filature, au tissage et à l'impression, M. Lévy néglige, sans nous dire pourquoi, toutes les opérations dites secondaires et qui peuvent pourtant jouer un rôle décisif dans le développement de l'industrie; dans l'étude des matières premières, il oublie les matières colorantes; de même, tout ce qui concerne la teinture, les progrès de la chimie¹, les couleurs artificielles, le blanchiment², les dessinateurs, les transformations de la décoration, a été laissé de côté. — Quant aux statistiques, M. Lévy ne se fait-il pas illusion en croyant qu'à partir de 1786 nous avons des chiffres « très précis » (p. 85)? Les statistiques de l'Ancien Régime et de l'Empire ne méritent aucune confiance, elles sont le plus souvent très fantaisistes; il est vrai que les statistiques alsaciennes sont généralement mieux établies que les autres, mais nous aurions aimé que M. Lévy en établît au juste la valeur.

Avec le chapitre sur la distribution géographique de l'industrie, nous arrivons à la partie capitale de l'ouvrage; nous ne voyons aucune réserve à formuler ni sur la méthode, ni sur les importantes conclusions de cette étude. Trois cartes de la répartition de l'indus-

1 L'invention de nouvelles teintures, et surtout du moyen de les appliquer par impression est d'une importance capitale dans le développement de l'industrie des toiles peintes, dont les produits, d'abord très monotones et bornés à deux ou trois genres, ont atteint plus tard une si grande diversité. Est-il besoin de faire remarquer que l'importance de la production s'en ressentit?

2 M. L. ne dit rien du blanchiment au chlore, dit blanchiment berthollien, qui modifia profondément les conditions de l'industrie de l'impression. Il affranchit les fabricants de l'obligation de posséder de grandes prairies où étendre les toiles pour les faire sécher; il permit à l'industrie de s'exercer également toute l'année; auparavant elle s'arrêtait en hiver, parce qu'il était impossible de blanchir pendant cette saison.

trie en 1787, 1843 et 1910, solidement établies sur les documents et très clairement disposées, font sauter aux yeux ce phénomène essentiel : la distribution géographique n'a pour ainsi dire pas varié, l'industrie est toujours restée cantonnée dans les hautes vallées de la montagne et la plaine caillouteuse de Mulhouse ; chaque fois qu'elle a voulu en sortir, elle a dû reculer ; ni les bouleversements politiques, ni les transformations économiques, ni les révolutions techniques n'y ont rien changé. Nous croyons que cette constatation pourrait s'étendre à toute la France, où la répartition géographique des industries fut remarquablement stable.

Très intéressants aussi sont les chapitres sur la proportion des facteurs de la production et la forme de l'industrie. Dans le premier M. Lévy montre l'importance relative du capital se développant très rapidement dans la filature, très lentement dans le tissage. M. Lévy exagère peut-être un peu le contraste ; pour mesurer la proportion du capital au travail dans le tissage, il prend le rapport du nombre des métiers au nombre d'ouvriers ; n'est-ce pas fausser la question ? Le rendement d'un métier mécanique est infiniment supérieur à celui d'un métier à bras, et cette supériorité est due, non pas au travail de l'ouvrier, mais à la perfection de la machine et au moteur, c'est-à-dire au capital, et un métier mécanique représente une part de capital autrement forte qu'un métier à bras. — Dans le second chapitre, nous voyons qu'en Alsace, comme dans toute la France, le capitalisme a précédé la concentration et le machinisme ; à la fin du XVIII^e siècle, les industries textiles présentent nettement les caractères de la forme capitaliste de l'industrie à domicile ; on passa à l'industrie concentrée par la transition de l'*atelier* de tissage, dont M. Lévy donne une description vivante et fait bien ressortir l'importance (p. 156).

Nous ne pouvons poursuivre plus longtemps l'examen des faits nouveaux mis en lumière par M. Lévy. L'application des procédés graphiques et la recherche de l'*établissement-type* d'après la méthode de Marshall donnent à l'étude de la concentration beaucoup de précision et de clarté ; tout ce qui concerne le marché ¹ et l'histoire des crises ² est également à retenir.

1. Il est regrettable qu'il ait confondu dans cette étude le marché des matières premières et celui des produits fabriqués, il en résulte une certaine confusion.

2. Il est également regrettable que M. L. n'ait pas assez cherché à dégager les causes des crises.

Quels que soient les défauts de la méthode employée, on voit qu'il y a beaucoup à prendre dans l'ouvrage de M. Lévy. La clarté qu'il a mise dans la description analytique fait d'autant plus regretter qu'il n'ait pas tenté la synthèse et cherché à atteindre la vie.

C. BALLOT.

II

LA QUESTION DES TOILES PEINTES AUX XVII^e
ET XVIII^e SIÈCLES¹

On souhaiterait de posséder sur l'histoire économique de l'Ancien Régime beaucoup de monographies aussi substantielles que celle publiée récemment par M. Edgard Depitre sous le titre : *La toile peinte en France au XVII^e et au XVIII^e siècles*. Comme l'a fait remarquer très justement l'auteur au début de son livre, « la question des toiles peintes n'est pas seulement l'introduction presque obligée à l'histoire de la manufacture de coton en France : elle est un chapitre de l'histoire économique de la soie, de la laine et du lin ». Elle est en outre, — et c'est sur ce point surtout que je me propose d'insister — un chapitre des plus intéressants de l'histoire des doctrines économiques de l'Ancien Régime. Avant d'avoir vu naître et se développer la fameuse question de la liberté du commerce des grains, le xviii^e siècle a en effet connu la question de la liberté du commerce et de la fabrication des toiles peintes. Moins retentissante que la première, mais vitale aussi, il faut bien le reconnaître, elle ne troubla sans doute pas la France entière. Il s'en faut toutefois que dans l'histoire des idées, aussi bien que des faits économiques, on puisse la considérer comme un épisode négligeable.

On ne doit pas oublier, ainsi que le rappelle M. Depitre, qu'« elle est restée posée, discutée, toujours vivante, pendant trois quarts de siècle ; elle a fait l'objet de deux édits, de quelque quatre-vingts arrêts du Conseil, d'un nombre bien plus considérable encore de déclarations, de rapports, d'ordonnances, de jugements ; un moment elle est devenue « matière d'État » ; elle a partagé la France en deux camps, donné naissance à une très abondante littérature et provoqué une polémique passionnée à laquelle ont pris part quelques-uns des économistes les plus connus du xviii^e siècle. »

1. Edgard Depitre, *La toile peinte en France au XVII^e et au XVIII^e siècles. Industrie, Commerce, Prohibitions* (Bibliothèque d'histoire économique). Paris, Marcel Rivière, 1912, XVII-271 p. in-8 (grav.).

A la différence de la question des grains que, grâce à de récents travaux, nous commençons aujourd'hui à bien connaître, la question des toiles peintes était jusqu'à présent demeurée assez négligée des historiens. Tout au plus la connaissait-on dans ses grandes lignes par les ouvrages d'ensemble consacrés à l'histoire de l'industrie et des manufactures sous l'Ancien Régime.

Le sujet, sans qu'on doive pour cela en exagérer l'ampleur, méritait mieux. Aussi faut-il savoir gré à M. Depitre d'avoir cherché pour la première fois à en montrer clairement la réelle importance et, tout en demeurant dans les limites d'une monographie exacte et consciencieuse, d'avoir présenté son étude de façon à en dégager en même temps la portée la plus générale, beaucoup plus large qu'on ne serait tenté de le soupçonner au premier abord. La question des toiles peintes, telle qu'elle est ici étudiée, peut en effet servir à caractériser dans son ensemble toute la politique de l'Ancien Régime.

Jusqu'aux dernières années du xvii^e siècle le commerce des toiles peintes ou *indiennes* — comme on disait généralement pour désigner ces nouveaux tissus, importés d'Orient — n'avait été soumis à aucune réglementation. Non seulement l'importation, mais même la fabrication en France en étaient libres. Le goût très vif du public pour les toiles peintes avait abouti en effet à créer dans le Royaume l'industrie des toiles *imprimées*, sorte de contre-façon des indiennes, qu'elles cherchaient à imiter à meilleur marché. Commerce et industrie étaient donc en plein développement lorsqu'un arrêt du Conseil du 26 octobre 1686 vint brusquement les prohiber l'un et l'autre. Cette prohibition s'expliquait en premier lieu par l'application des principes du système mercantiliste et le souci de rétablir la balance du commerce qu'on jugeait compromise par les sorties de numéraire résultant de l'importation des toiles peintes.

Cette raison toutefois n'aurait pas suffi à expliquer l'étendue de la prohibition, englobant à la fois les toiles importées et les toiles imprimées en France, s'il n'était venu s'en ajouter une autre, décisive celle-là aux yeux du gouvernement, à savoir le besoin de protéger contre une concurrence redoutable les anciennes manufactures. On aurait pu il est vrai objecter que les nouvelles manufactures, tout autant que les anciennes, méritaient d'être protégées. Mais ainsi que l'a fort justement remarqué M. Depitre, on consi-

dérail alors les toiles imprimées beaucoup plus comme une contrefaçon des toiles peintes, destinée à favoriser la circulation des produits interdits, que comme une véritable industrie en voie de création. C'est ce qui explique que la résistance aux mesures prohibitives vint surtout au début, non des fabricants de toiles imprimées, mais des importateurs de toiles peintes, en l'espèce la Compagnie des Indes. Au lendemain même de l'arrêt du 26 décembre 1686 celle-ci engagea la lutte. Elle devait la poursuivre, avec des alternatives de succès et de revers, pendant plus d'un demi-siècle. Nous ne pouvons songer à rapporter ici les différentes phases de cette lutte qu'on lira avec intérêt, racontée en détails dans l'ouvrage de M. Depitre. Malgré l'énumération, un peu fastidieuse à la longue des arrêts, règlements et déclarations de toutes sortes, c'est un récit dont on ne saurait trop recommander la lecture comme un des exemples les plus caractéristiques de la politique économique de l'Ancien Régime, et de l'étrange obstination avec laquelle le gouvernement, malgré les mécomptes, s'obstinait à prétendre concilier des intérêts opposés, grâce à un jeu de bascule dont la moindre conséquence était de rendre impossible toute application de la loi. En théorie le commerce et la fabrication des toiles peintes demeurent interdits ; en fait, grâce aux permissions particulières et momentanées d'importer, accordées à la Compagnie des Indes, non seulement le commerce ne cessa jamais, mais encore il se développa dans des proportions considérables. Les faveurs accordées à la Compagnie des Indes n'en furent pas d'ailleurs toujours l'unique cause. Il faut y ajouter, comme l'a très bien montré M. Depitre, l'inobservation à peu près complète de la loi, dans le moment même où le régime de la prohibition paraissait le plus absolu. A la suite des continuelles doléances des manufactures on en était arrivé successivement, non seulement à défendre l'importation des toiles peintes et la fabrication des toiles imprimées, mais encore à interdire l'impression sur toutes sortes de tissus, et même à punir l'usage et jusqu'au port des tissus peints ou imprimés. Mais les ordres les plus sévères ont beau être donnés, allant jusqu'à permettre d'arrêter dans la rue les personnes habillées des tissus interdits, ces ordres ne sont pas observés ou ne le sont que tout à fait exceptionnellement. Il en est de même pour le commerce, largement alimenté par une contrebande active, à laquelle ne dédaignent pas de recourir de grands seigneurs et que pratiquent

en grand les employés même des Fermes, chargés officiellement de la répression.

Devant le peu de résultat obtenu par le système des prohibitions peu à peu cependant celui-ci se relâcha. On finit par être frappé des inconvénients qu'il y avait, sous prétexte de surveiller la balance du commerce et d'empêcher les manufactures de dépérir, à entraver le développement d'une jeune industrie. Aussi à partir de 1740 voit-on petit à petit l'industrie de l'*impression* faire des progrès. On se garde de l'autoriser expressément et de rapporter les défenses tant de fois édictées, mais on la laisse se développer plus ou moins librement par des moyens détournés¹, jusqu'au jour où la question commence à être posée devant l'opinion. C'est « la querelle des toiles peintes », véritable petite guerre de mémoires et de brochures à laquelle des économistes tels que Forbonnais, Gournay, Morellet, etc., participèrent. Désormais le problème n'est plus une simple question d'intérêts plus ou moins particuliers, il s'élève à la hauteur des principes. C'est la question de la liberté du commerce et de la fabrication qu'on examine, c'est la valeur du système mercantiliste lui-même qu'on discute. Guerre de brochures, appel à l'opinion, invocation aux principes d'un système économique nouveau à l'encontre de l'ancien système prohibitif, c'est en quelque sorte déjà en petit une première édition de ce que nous verrons quelques années plus tard se produire à propos de la fameuse question de la liberté du commerce des grains. A ce point de vue l'étude de la question des toiles peintes peut servir d'utile préface à celle des grains ainsi qu'à l'histoire plus générale de l'évolution des idées économiques au XVIII^e siècle.

Après une campagne de quatre ans les partisans de la liberté devaient finir par l'emporter. Deux arrêts des 21 janvier et 5 septembre 1759, détruisant celui de 1686 et tout l'arsenal des lois postérieures, levèrent les prohibitions. Désormais l'usage, le port, la fabrication des toiles imprimées est libre, si l'importation, par l'effet d'un vieux scrupule mercantiliste, demeure encore interdite. Après avoir été opprimée pendant près de trois quarts de siècle la nouvelle industrie va enfin pouvoir se développer.

1. Le procédé généralement employé pour tourner les difficultés de la loi fut celui dit de la teinture à *la réserve*. Préalablement à la teinture des tissus étaient enduits de gouttes de cire formant dessins qui se trouvaient ainsi *réservés* contre la teinture.

Les résultats toutefois ne devaient pas absolument répondre à ce qu'on en avait espéré.

Tardivement créées, les manufactures françaises furent impuissantes à lutter du jour au lendemain contre la concurrence des fabriques étrangères, notamment anglaises et suisses, dont les produits, comme autrefois les *indiennes*, inondent le marché français. Dans le dernier chapitre de son livre, consacré à l'étude de *la liberté de fabrication et ses résultats*, M. Depitre s'est d'ailleurs plutôt borné à constater de fait qu'à l'étudier à proprement parler, son livre, ainsi que nous l'avons indiqué, ayant moins pour but de retracer l'histoire complète des toiles peintes que l'histoire de la « question des toiles peintes » sous l'Ancien Régime. Malgré cette lacune, qu'on peut d'ailleurs espérer voir bientôt se combler¹, nous espérons par le bref résumé que nous en avons donné, avoir suffisamment montré que l'intérêt des conclusions apportées par l'auteur mérite de classer son livre parmi les meilleures monographies parues dans ces dernières années sur l'histoire économique du XVIII^e siècle².

René GIRARD.

1. M. Depitre signale en effet que d'autres travaux sont actuellement en préparation qui se proposent plus particulièrement d'étudier les toiles peintes après 1759. Souhaitons qu'ils voient bientôt le jour.

2. Signalons en terminant quelques fautes d'impression, d'ailleurs très rares. P. 36, 2^e ligne, lire 1687 ; p. 201, 6^e ligne avant la fin lire : tout âge ; p. 244, lire régnicoles.